Traité établissant une zone exempte d'armes nucléaires en Asie Centrale : signature du protocole New York, 06 mai 2014

Discours de Jean-Hugues Simon-Michel
Ambassadeur, Représentant permanent de la France
auprès de la Conférence du Désarmement

Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Aujourd'hui est un moment d'une particulière importance à la fois pour le désarmement et la non-prolifération, et pour les relations de la France, et ses partenaires du P5, avec les cinq pays d'Asie centrale ici représentés. C'est pour moi un très grand honneur d'avoir signé à l'instant, au nom du président de la République française, ce protocole au traité établissant une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale.

Comme vous le savez, la France soutient l'approche régionale du désarmement, la France est favorable au développement de zones exemptes d'armes nucléaires.

Par la signature de ce protocole, nous prenons l'engagement de ne pas utiliser d'armes nucléaires, ni d'en faire la menace, contre les cinq pays d'Asie centrale, comme la France s'y est déjà engagée vis-à-vis d'une centaine d'Etats parties aux traités de Tlatelolco, de Rarotonga et de Pelindaba. La signature de ce protocole par les cinq Etats dotés apporte donc une pierre supplémentaire pour consolider la paix et de la sécurité internationales, notamment en Asie centrale.

En outre, la signature de ce protocole pendant le 3ème comité préparatoire à la Conférence d'examen du Traité de non-prolifération est un geste fort qui montre l'attachement aussi bien des Etats dotés que des pays d'Asie centrale au traité de non-prolifération (TNP). Ce traité est la pierre angulaire du régime international de non-prolifération et la base de nos efforts de désarmement. En effet, en mettant en œuvre une action prévue par le document final de la Conférence d'examen du TNP de 2010, la France montre son attachement à faire progresser le désarmement par des mesures concrètes. Le désarmement ne peut avancer qu'étape par étape, en approfondissant la confiance internationale.

Pour l'Asie centrale, la signature de ce protocole vient également renforcer le bilan exemplaire des pays concernés vis-à-vis du TNP. En effet tous les Etats de la région sont parties au TNP et l'un d'entre eux y a adhéré après avoir renoncé aux armes nucléaires héritées de l'URSS.

La signature de ce protocole, aujourd'hui, vient heureusement conclure de longues discussions entre nos pays pour clarifier la compréhension de ses obligations par chacun d'entre nous. A cet égard, comme elle l'a fait pour d'autres protocoles à d'autres zones exemptes. La France formule aujourd'hui des réserves et déclarations interprétatives. Celles-ci sont formulées par écrit et transmises officiellement au dépositaire. Elles ne comportent pas de surprise.

La France se félicite du dialogue constructif entretenu avec les cinq pays d'Asie centrale qui a permis d'approfondir l'entente et la confiance entre nos Etats sans lesquelles cette signature n'aurait pu avoir lieu. A cet égard, je tiens personnellement à remercier pour son implication l'Ambassadeur Sadykov, et à travers lui à remercier les autorités des cinq pays d'Asie centrale. La France a développé avec cette région une relation de grande qualité dans de nombreux domaines et se félicite que cet événement vienne l'enrichir davantage dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales.

Je forme le vœu que les cinq Etats d'Asie centrale puissent désormais servir d'exemple à d'autres régions du monde pour aboutir à un dialogue tout aussi constructif.